



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1168-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1168-2025 établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et établissant un droit supplétif dans certains cas où une exonération s'applique

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 6^e jour du mois de mai 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe